

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 19 septembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 8 septembre 2014, s'est réuni le 19 septembre 2014 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), LASCAUX (1 voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

### AFFAIRE

10 **SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE**  
100 **MONTS DOMES**  
100.2014.005 Animation du site Natura 2000 « Chaîne des Puys » FR 830 1052 – Programmation 1<sup>er</sup> semestre 2015

### **RAPPORT**

En tant que structure porteuse et dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat (du 25 octobre 2011), le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du DOCOB de la « Chaîne des Puys ».

Le programme d'actions envisagé pour le 1<sup>er</sup> semestre 2015 porte sur :

- L'animation, le suivi, le conseil, l'aide aux porteurs de projet,
- L'appui et l'accompagnement des acteurs du site dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000),
- L'animation, l'information, la communication liées à la mise en œuvre du DOCOB en s'appuyant sur le bulletin d'information existant et des réunions ou événements thématiques,
- Le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire (notamment dans le cadre des MAEC),
- La gestion technique et financière de la programmation annuelle,
- La préparation et l'animation du COPIL et la rédaction du compte rendu d'activités,
- La veille sur la cohérence des projets avec les objectifs de Natura 2000,
- L'assistance technique auprès des services de l'Etat dans le cadre des documents d'incidence.

La problématique majeure du site étant le maintien dans un bon état de conservation de la mosaïque des milieux ouverts herbacés et sa gestion et les relations avec les éleveurs sont importants. Pour mieux caractériser cet état de conservation en Chaîne des Puys, une étude a été menée en 2013 par les Herbiers Universitaires. Il est nécessaire d'organiser en 2015, un porter à connaissance de ce travail avec les différentes personnes en charge du conseil ou de l'accompagnement auprès des agriculteurs. Nous proposons également de tester et vulgariser ses résultats sur l'ensemble des estives engagées en MAEC afin de disposer d'un état zéro avec l'appui d'un stage de longue durée, affecté à cette mission. De plus, afin d'internaliser pour les années futures la réalisation des phases de terrain, il est proposé de réaliser en 2015 une formation à l'ensemble du protocole et outils nécessaires auprès des agents du Parc des Volcans d'Auvergne et du stagiaire qui travaillera sur cette thématique.

Pour favoriser les milieux ouverts et gagner sur les landes ou les boisements sans grande valeur écologique, il est nécessaire dans un 1<sup>er</sup> temps de maîtriser le foncier. Un projet a vu le jour depuis quelques temps à Ceyssat et devrait s'accélérer en 2015 avec la création d'une ASL (constituée des propriétaires et d'un groupement d'exploitants volontaires) qu'il convient de suivre et accompagner. De même, l'ONF a un projet d'exploitation important sur Jûmes Coquilles où des travaux de restauration de sentier auront lieu en 2015.

La charge de travail pour assurer cette animation du 1<sup>er</sup> semestre 2015 est ainsi évaluée à 17 jours de chargés de mission, 2 jours de coordination et 1 stage longue durée sur l'évaluation de l'état de conservation des surfaces contractualisées.

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Le Plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2015	Crédits ETAT
FR 830 1052 CHAINE DES PUYS	Frais de personnel	3 352,33 €	9 410,41 € (100%)	9 410,41 € (100%)
	Frais de structure (basé sur 2013)	614,08 €		
	Indemnités et frais de stage	2000,00 €		
	Prestation de formation	3444,00 €		

➤➤ Il vous est demandé :

- > d'approuver ce programme opérationnel
- > d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir
- > d'autoriser le Président à lancer une offre de stage et signer la convention de stage

## DELIBERATION

Le Bureau approuve ce programme opérationnel, et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers, signer les conventions à venir, lancer une offre de stage et signer la convention de stage.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 19 septembre 2014  
LE PRESIDENT

R.   
Roger GARDES

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE

/ 2 OCT. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le - 2 OCT. 2014

et de sa publication le - 6 OCT. 2014

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 19 septembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 8 septembre 2014, s'est réuni le 19 septembre 2014 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), LASCAUX (1 voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

10 SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE  
100 MONTS DOMES  
100.2014.006 Travaux chemin des chèvres - Convention particulière  
CONVENTION

**RAPPORT**

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a réalisé de Mai à Juillet 2014 le réaménagement de la dernière portion du chemin des Chèvres (1ère tranche réalisée en 2006).

Cet aménagement a été réalisé dans le cadre de la convention avec l'association de propriétaires Dômes Union et en partenariat étroit avec les mairies d'Orcines et de Ceysnat.

En effet, outre l'aspect technique de l'aménagement pour la lutte contre l'érosion, la préservation des habitats et espèces, la conciliation des usages et la mise en sécurité des publics, l'objectif était de ramener le plus possible cette portion de chemin dans son linéaire d'origine, à savoir la limite des deux communes, ce qui lui rend pour cette partie son statut de chemin rural.

Cependant, une portion du chemin, pour des raisons de réalisation technique et de tenue dans le temps, a emprunté une portion de chemin existant mais situé sur la parcelle de l'A.S.L des propriétaires en Indivision du Puy de Dôme et du Grand Sol, après accord de leur part par courrier en date du 30 Avril 2014.

Pour garantir l'ouverture au public en randonnée pédestre dans la continuité des aménagements réalisés et l'entretien de ce linéaire, une convention particulière vous est proposée entre le SM PNRVA et cette ASL.

➤➤➤ **Il vous est demandé d'autoriser le Président à signer cette convention particulière**

**DELIBERATION**

Le Bureau autorise le Président à signer cette convention particulière.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 19 septembre 2014  
LE PRESIDENT

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE

/ 2 OCT. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

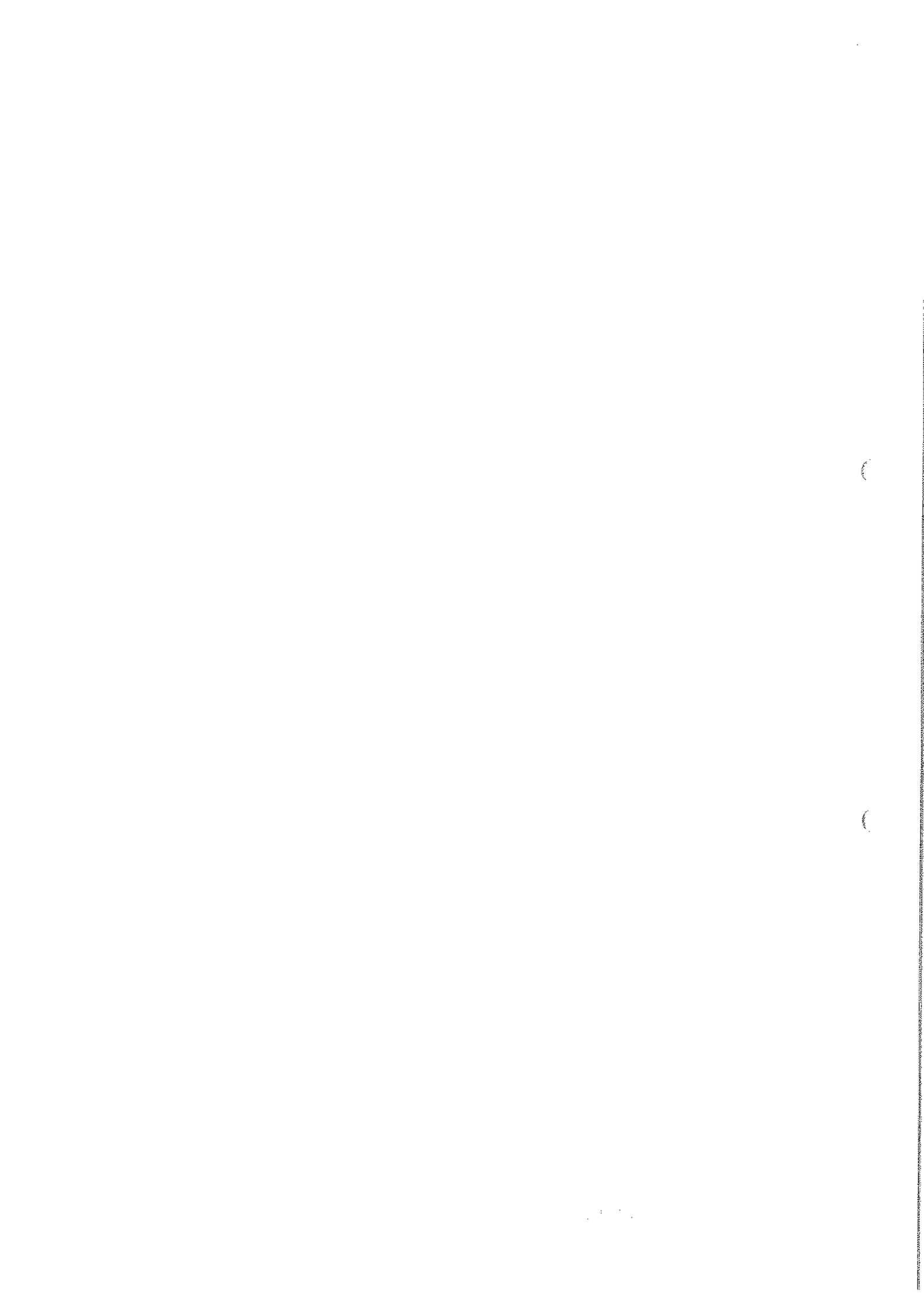
R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le

- 2 OCT. 2014

et de sa publication le - 6 OCT. 2014



# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 19 septembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 8 septembre 2014, s'est réuni le 19 septembre 2014 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), LASCAUX (1 voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

### AFFAIRE

10

**SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE**

101

**MONTS DORE**

101.2014.005

Animation du site Natura 2000 « Monts Dore » FR 830 1042 – Programmation 1<sup>er</sup> semestre 2015

### **RAPPORT**

En tant que structure porteuse et dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat (du 6 janvier 2012), le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du DOCOB des « Monts Dore ».

Le programme d'actions envisagé pour le 1<sup>er</sup> semestre 2015 porte sur :

- L'animation, le suivi, le conseil, l'aide aux porteurs de projet,
- L'appui et l'accompagnement des acteurs du site dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000),
- L'animation, l'information, la communication liées à la mise en œuvre du DOCOB en s'appuyant sur les bulletins d'information existant et des réunions ou événements thématiques,
- Le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire (notamment dans le cadre des MAEC),
- La gestion technique et financière de la programmation annuelle,
- La préparation et l'animation du COPIL et la rédaction du compte rendu d'activités,
- La veille sur la cohérence des projets avec les objectifs de Natura 2000,
- L'assistance technique auprès des services de l'Etat dans le cadre des documents d'incidence.

Les MAEC arrivent en fin de contractualisation en 2014 et 2015 sur le site des Monts Dore. Nous prévoyons en 2015, une caractérisation et un bilan de l'état de conservation des habitats sur la RNN de Chastreix Sancy. L'objectif sera de répondre à l'appel à candidature pour les PAEC en septembre 2015 en cohérence et coordination avec les RNN et les porteurs de contrats territoriaux liés à l'eau (Couzes Pavin et Chambon, Sources de la Dordogne et projet « Tarentaine, Chauvet, Crégut, Lastiouille).

La présence de gardes nature sur le terrain est essentielle afin d'exercer les missions de :

- surveillance et la sensibilisation (indispensable sur un site fréquenté comme les Monts Dore)
- communication
- suivi terrain et vérification préalable, notamment des manifestations sportives
- accompagnement de l'activité pastorale, notamment par le lien avec les bergers
- veille écologique
- réalisation de travaux d'entretien (notamment des sentiers)

Nombreuses sont les manifestations sportives sur le site qui font l'objet d'un avis, d'une concertation avec les organisateurs et services instructeurs de l'Etat et de phase de vérification terrain par les gardes nature.

La charge de travail pour assurer cette animation du 1<sup>er</sup> semestre 2015 est ainsi évaluée à 20 jours de chargés de mission, 100 jours de Gardes Nature et 4 jours de coordination.

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Le Plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2015	Crédits ETAT
FR 830 1042 MONTS DORE	Frais de personnel	17 187,60 €	21 195,28 € (100%)	21 195,28 € (100%)
	Frais de structure (basé sur 2013)	4007,68 €		

⇒⇒ Il vous est demandé :

- > . d'approuver ce programme opérationnel
- > . d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir
- > d'autoriser le Président à procéder aux offres d'emploi saisonnier de Gardes Nature et signer les contrats de travail

## DELIBERATION

Le Bureau approuve ce programme opérationnel et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers, signer les conventions à venir , procéder aux offres d'emploi saisonnier de Gardes Nature et signer les contrats de travail.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 19 septembre 2014  
LE PRESIDENT

R.   
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le - 2 OCT. 2014

et de sa publication le - 6 OCT. 2014

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE

/ 2 OCT. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 19 septembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 8 septembre 2014, s'est réuni le 19 septembre 2014 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), LASCAUX (1voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

10 **SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE**  
102 **CEZALLIER**  
102.2014.002 Animation du site Natura 2000 « Cézallier » FR 830 1040 – Programmation 1<sup>er</sup> semestre 2015

**RAPPORT**

En tant que structure porteuse et dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat (du 17 janvier 2014), le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du DOCOB du « Cézallier ».

Le programme d'actions envisagé pour le 1<sup>er</sup> semestre 2015 porte sur :

- L'animation, le suivi, le conseil, l'aide aux porteurs de projet,
- L'appui et l'accompagnement des acteurs du site dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000),
- L'animation, l'information, la communication liées à la mise en œuvre du DOCOB en s'appuyant sur les bulletins d'information existant et des réunions ou événements thématiques,
- Le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire (notamment dans le cadre des MAEC),
- La gestion technique et financière de la programmation annuelle,
- La préparation et l'animation du COPIL et la rédaction du compte rendu d'activités,
- La veille sur la cohérence des projets avec les objectifs de Natura 2000,
- L'assistance technique auprès des services de l'Etat dans le cadre des documents d'incidence.

Les MAE arrivent en fin de contractualisation en 2015 et 2016 sur le site du Cézallier. Nous prévoyons en 2015, un bilan de l'état de conservation des habitats concernés par les surfaces contractualisées. L'objectif est de déposer une réponse à l'appel à projet PAEc en septembre 2015 en cohérence et coordination avec le Contrat des Lacs de la tête de bassin versant de la couze Pavin, la RNN des Sagnes de la Godivelle et les projets de Contrats sur les Couzes Pavin et Chambon.

De même que l'animation auprès des agriculteurs (incluant le montage d'un projet de contrat au Lac d'en haut) devrait être importante ce 1<sup>er</sup> semestre 2015, nous souhaitons également accentuer l'information et la sensibilisation auprès des élus du site.

La charge de travail pour assurer cette animation du 1<sup>er</sup> semestre 2015 est ainsi évaluée à 18 jours de chargés de mission, 4 jours de coordination et 1 stage de 6 mois sur l'évaluation de l'état de conservation des milieux naturels des surfaces contractualisées.

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Le Plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2015	Crédits ETAT
FR 830 1040 CEZALLIER	Frais de personnel	4 070,34 €	6 781,38 € (100%)	6 781,38 € (100%)
	Frais de structure (basé sur 2013)	711,04 €		
	Indemnités et frais de stage	2000,00 €		

- Il vous est demandé :
- >>> d'approuver ce programme opérationnel
  - >> d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir
  - > d'autoriser le Président à lancer une offre de stage et signer la convention de stage

## DELIBERATION

Le Bureau approuve ce programme opérationnel et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers, signer les conventions à venir, lancer une offre de stage et signer la convention de stage.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 19 septembre 2014  
LE PRESIDENT

R.   
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu - 2 OCT. 2014  
de sa réception à la Préfecture le

et de sa publication le - 6 OCT. 2014

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE  
12 OCT. 2014  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 19 septembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 8 septembre 2014, s'est réuni le 19 septembre 2014 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président. Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), LASCAUX (1voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

**10 SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE**  
**102 CEZALLIER**  
102.2014.003 Animation du site Natura 2000 « Tourbières du Nord Est Cantalien » FR 830 1056 –  
Programmation 1<sup>er</sup> semestre 2015

**RAPPORT**

En tant que structure porteuse et dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat (du 04 mars 2014), le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du DOCOB des « Zones Humides de la région de Riom es Montagne ».

Le programme d'actions envisagé pour le 1<sup>er</sup> semestre 2015 porte sur :

- L'animation, le suivi, le conseil, l'aide aux porteurs de projet,
- L'appui et l'accompagnement des acteurs du site dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000),
- L'animation, l'information, la communication liées à la mise en œuvre du DOCOB en s'appuyant sur les bulletins d'information existant et des réunions ou événements thématiques,
- Le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire (notamment dans le cadre des MAEC),
- La gestion technique et financière de la programmation annuelle,
- La préparation et l'animation du COPIL et la rédaction du compte rendu d'activités,
- La veille sur la cohérence des projets avec les objectifs de Natura 2000,
- L'assistance technique auprès des services de l'Etat dans le cadre des documents d'incidence.

Les MAE arrivent en fin de contractualisation en 2014 sur le site des Tourbières du Nord Est Cantalien. Un bilan de l'état de conservation des habitats concernés par les surfaces contractualisées et un échange avec les 12 exploitations concernées ont été menés en 2014 afin d'ajuster au mieux les cahiers des charges des futures contractualisations. 2015 sera marquée par l'animation collective et individuelle (cette dernière étant financée par ailleurs) sous réserve que le projet de PAEC déposé en septembre 2014 soit accepté puis validé en CRAEC.

Les tourbières, 1<sup>er</sup> enjeu de ce site, font l'objet de demandes de valorisation et de préservation dans un bon état de conservation par les élus des communes de plusieurs d'entre elles : plateau de Chastel sur Murat et le Jolan.

Dans le 1<sup>er</sup> cas, il s'agit également d'un ENS pour lequel la Communauté de communes est demandeuse d'une expertise écologique et d'un suivi de travaux à réaliser. Il s'agit de s'assurer de la cohérence de l'ensemble au regard de Natura 2000 et de la Directive Habitats.

Pour le Jolan, le constat de l'insuffisance de la médiation assurée dans le cadre de Natura 2000 pour atteindre un bon état de conservation de la tourbière est partagé par les acteurs (Elus, Région, chasseurs, pêcheurs, agriculteurs, SMPNRVA). Il est donc proposé la création d'une RNR pour assoir sur du réglementaire, une gestion visant les objectifs de Natura 2000 pour ce joyau du patrimoine naturel auvergnat.

La charge de travail pour assurer cette animation du 1<sup>er</sup> semestre 2015 est ainsi évaluée à 20 jours de chargés de mission et 3 jours de coordination.

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Le Plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2015	Crédits ETAT
FR 830 1056 TNE	Frais de personnel	4 127,65 €	4 871,01 € (100%)	4 871,01 € (100%)
	Frais de structure (basé sur 2013)	743,36 €		

- ⇒⇒ Il vous est demandé :
- > d'approuver ce programme opérationnel
  - > d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir

## DELIBERATION

Le Bureau approuve ce programme opérationnel et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 19 septembre 2014  
LE PRESIDENT

R.   
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le - 2 OCT. 2014  
et de sa publication le - 6 OCT. 2014

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE

/ 2 OCT. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 19 septembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 8 septembre 2014, s'est réuni le 19 septembre 2014 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), LASCAUX (1voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

10

**SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE**

102

**CEZALLIER**

102.2014.004

Adhésion aux chartes Natura 2000 sur les terrains de la Réserve naturelle du Rocher de la Jaquette

**RAPPORT**

Dans le cadre de la mission confiée par l'Etat sur la Réserve naturelle nationale du Rocher de la Jaquette, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est gestionnaire des parcelles YM 18, YM 19 et ZC 46, représentant une surface de 18, 38 ha sur la commune de Mazoires. Le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne en est le propriétaire.

Ces parcelles sont incluses dans le périmètre des sites Natura2000 "Vallées et coteaux xéothermiques des Couzes et Limagnes" (FR8301305) et « Pays des Couzes » (FR 8312011). Les documents d'objectifs, accompagnés de la charte du site ont été approuvés respectivement en octobre 2012 et décembre 2011. Le Cen et la LPO Auvergne ont été désignés par l'Etat pour l'animation de ces sites Natura 2000.

La charte Natura 2000 est l'outil d'adhésion au document d'objectifs du site Natura 2000. Basée sur le volontariat, elle peut être signée par les propriétaires et/ou les ayants droits des parcelles incluses dans le périmètre du site. Elle vise une série de principes à respecter : les engagements soumis à contrôle dont l'objectif est d'assurer la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire ainsi que des recommandations qui correspondent à des bonnes pratiques, ces dernières ne donnent pas lieu à des contrôles. L'adhésion à la charte donne accès à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Le Cen Auvergne souhaite signer les chartes Natura 2000 sur les terrains de la Jaquette (politique interne de signer sur tous les sites en maîtrise foncière). En qualité de gestionnaire, le Syndicat mixte du Parc doit être cosignataire de ces chartes et est sollicité à ce titre.

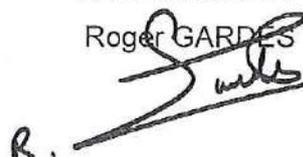
➤➤ **Il vous est demandé d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à l'engagement du Syndicat mixte du Parc dans les Chartes Natura 2000 « Vallées et coteaux xéothermiques des Couzes et Limagnes » et « Pays des Couzes » sur la Réserve naturelle du Rocher de la Jaquette.**

**DELIBERATION**

Le Bureau autorise le Président à signer les documents nécessaires à l'engagement du Syndicat mixte du Parc dans les Chartes Natura 2000 « Vallées et coteaux xéothermiques des Couzes et Limagnes » et « Pays des Couzes » sur la Réserve naturelle du Rocher de la Jaquette.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 19 septembre 2014  
LE PRESIDENT

Roger GARDES



REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE

/ 2 OCT. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

- 2 OCT. 2014

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le

et de sa publication le

- 6 OCT. 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 19 septembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 8 septembre 2014, s'est réuni le 19 septembre 2014 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président. Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), LASCAUX (1voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

10 **SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE**  
103 **ARTENSE**  
103.2014.003 Animation du site Natura 2000 « Artense » FR 830 1039 – Programmation 1<sup>er</sup> semestre 2015

**RAPPORT**

En tant que structure porteuse et dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat (du 13 janvier 2014), le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du DOCOB de l'« Artense ».

Le programme d'actions envisagé pour le 1<sup>er</sup> semestre 2015 porte sur :

- L'animation, le suivi, le conseil, l'aide aux porteurs de projet,
- L'appui et l'accompagnement des acteurs du site dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000),
- L'animation, l'information, la communication liées à la mise en œuvre du DOCOB en s'appuyant sur les bulletins d'information existant et des réunions ou événements thématiques,
- Le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire (notamment dans le cadre des MAEC),
- La gestion technique et financière de la programmation annuelle,
- La préparation et l'animation du COPIL et la rédaction du compte rendu d'activités,
- La veille sur la cohérence des projets avec les objectifs de Natura 2000,
- L'assistance technique auprès des services de l'Etat dans le cadre des documents d'incidence.

A la suite, en 2014, de l'étude sur le fonctionnement en métapopulation du Cuivré de la Bistorte sur la tourbière de Sougeat-la-Souze, nous proposons, en 2015, d'en valoriser les résultats.

Des perspectives de contrats Natura 2000 forestiers sur la forêt de Gravière sont également à développer et animer avec le propriétaire. De même, le suivi de l'étude de faisabilité de l'exploitation forestière sur Sougeat la Souze est à assurer.

Afin de garantir une gestion efficace, voire une remise en état fonctionnelle, de certaines tourbières identifiées pour leur intérêt au regard des enjeux eau et biodiversité, la réalisation d'un diagnostic fonctionnel est indispensable. En effet, elle constitue un préalable à la mise en œuvre de tout programme d'actions, dont les grands objectifs seront les suivants : stopper les phénomènes érosifs, maintenir ou favoriser la turfigénèse, maintenir ou restaurer l'oligotrophie et préserver la ressource en eau.

La tourbière de la Pignole est située en tête de bassin versant de la Dordogne et donne naissance à un cours d'eau qui rejoint la Tarentaine 1,8 kilomètre à l'aval. A l'exutoire de la zone humide, le ruisseau fait déjà deux mètres de large en période de hautes eaux. La surface du bassin versant de la Pignole est de 95.5 ha.

Si la richesse écologique du site est relativement bien connue (habitats naturels et espèces patrimoniales), le fonctionnement du système tourbeux reste, lui, encore méconnu.

C'est dans ce cadre, que la volonté de réaliser un diagnostic fonctionnel précis de ce système tourbeux a émergé entre les différents acteurs présents sur le site (CC Sumène-Artense, CG 15 et Parc des Volcans).

L'objectif de l'étude est de disposer des éléments de connaissance nécessaire à la compréhension du fonctionnement, de l'histoire de la tourbière de la Pignole et d'éléments permettant, si besoin, la prise de décision pour des actions de gestion visant à évaluer l'évolution de la tourbière et à préserver le fonctionnement du système et sa richesse écologique. Nous proposons, sur le 1<sup>er</sup> semestre 2015, que Natura 2000 apporte un co-financement pour cette étude.

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Enfin, la coordination avec la Communauté de Communes Sumène Artense pour l'ENS de La Pignole et en interne au SMPNRVA sur le projet de Contrat Milieux Aquatiques sur le bassin Tarentaine-Chauvet-Crégut est à assurer pour que les enjeux liés à Natura 2000 soient bien intégrés.

La charge de travail pour assurer cette animation du 1<sup>er</sup> semestre 2015 est ainsi évaluée à 18 jours de chargés de mission et 4 jours de coordination.

Le Plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2015	Crédits ETAT
FR 830 1039 ARTENSE	Frais de personnel	4 015,62 €	7126,66 € (100%)	7126,66 € (100%)
	Prestations d'études	2 400 €		
	Frais de structure (basé sur 2013)	711,04 €		

»»» Il vous est demandé :

- > d'approuver ce programme opérationnel
- > d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir
- > d'autoriser le Président à passer commande pour les prestations

### DELIBERATION

Le Bureau approuve ce programme opérationnel et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir et à passer commande pour les prestations

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 19 septembre 2014  
LE PRESIDENT

R.   
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le - 2 OCT. 2014

et de sa publication le - 6 OCT. 2014

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE  
/ 2 OCT. 2014  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 19 septembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 8 septembre 2014, s'est réuni le 19 septembre 2014 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.  
Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), LASCAUX (1 voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

10 **SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE**  
103 **ARTENSE**  
103.2014.004 Animation du site Natura 2000 « Zones Humides de la région de Riom ès Montagnes » FR 830 1060 – Programmation 1<sup>er</sup> semestre 2015

**RAPPORT**

En tant que structure porteuse et dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat (du 04 mars 2014), le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du DOCOB des « Zones Humides de la région de Riom es Montagnes ».

Le programme d'actions envisagé pour le 1<sup>er</sup> semestre 2015 porte sur :

- L'animation, le suivi, le conseil, l'aide aux porteurs de projet,
- L'appui et l'accompagnement des acteurs du site dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000),
- L'animation, l'information, la communication liées à la mise en œuvre du DOCOB en s'appuyant sur les bulletins d'information existant et des réunions ou événements thématiques,
- Le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire (notamment dans le cadre des MAEC),
- La gestion technique et financière de la programmation annuelle,
- La préparation et l'animation du COPIL et la rédaction du compte rendu d'activités,
- La veille sur la cohérence des projets avec les objectifs de Natura 2000,
- L'assistance technique auprès des services de l'Etat dans le cadre des documents d'incidence.

Les MAEC arrivent en fin de contractualisation en 2014 sur le site des Zones Humides de Riom es Montagnes. Un bilan de l'état de conservation de certains habitats concernés par les surfaces contractualisées et un échange avec les 8 exploitations concernées ont été menés en 2014 afin d'ajuster au mieux les cahiers des charges des futures contractualisations. 2015 sera marquée par l'animation collective et individuelle (cette dernière étant financée par ailleurs) sous réserve que le projet de PAEC déposé en septembre 2014 soit accepté puis validé en CRAEC.

Dans tous les cas, les diagnostics vis-à-vis des mises en défens de zones humides sensibles seront effectués. Une animation approfondie avec les acteurs forestiers du site sera également préparée au cours de ce 1<sup>er</sup> semestre.

Afin de garantir une gestion efficace, voire une remise en état fonctionnelle, de certaines tourbières identifiées pour leur intérêt au regard des enjeux eau et biodiversité, la réalisation d'un diagnostic fonctionnel est indispensable. En effet, elle constitue un préalable à la mise en œuvre de tout programme d'actions, dont les grands objectifs seront les suivants : stopper les phénomènes érosifs, maintenir ou favoriser la turfigénèse, maintenir ou restaurer l'oligotrophie et préserver la ressource en eau. Les tourbières hautes actives de Taphanel et des Sagnes de Grand-Combe nécessiteraient ce type de diagnostic, reporté à 2016 pour le moment.

De même que l'animation auprès des agriculteurs devrait être importante ce 1<sup>er</sup> semestre 2015, nous souhaitons également accentuer l'information et la sensibilisation auprès des élus et habitants du site.

La charge de travail pour assurer cette animation du 1<sup>er</sup> semestre 2015 est ainsi évaluée à 20 jours de chargés de mission et 3 jours de coordination.

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Le Plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2015	Crédits ETAT
FR 830 1060 ZH RIOM	Frais de personnel	4 036,45 €	4 779,81 € (100%)	4 779,81 € (100%)
	Frais de structure (basé sur 2013)	743,36 €		

Il vous est demandé :

- > d'approuver ce programme opérationnel
- > d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir

## DELIBERATION

Le Bureau approuve ce programme opérationnel et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir .

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 19 septembre 2014  
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu - 2 OCT. 2014  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le - 6 OCT. 2014

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE

/ 2 OCT. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 19 septembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 8 septembre 2014, s'est réuni le 19 septembre 2014 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), LASCAUX (1voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

### **AFFAIRE**

<b>10</b>	<b>SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE</b>
<b>104</b>	<b>MONTS DU CANTAL</b>
104.2014.002	Animation des sites Natura 2000 « Massif cantalien » FR 830 1056 et « ZPS Monts et Plomb du Cantal » FR 831 0066 – Programmation 1 <sup>er</sup> semestre 2015

### **RAPPORT**

En tant que structure porteuse et dans le cadre de deux conventions triennales avec l'Etat (du 11/04/2011 renouvelée par avenant jusqu'au 31 décembre 2014 et du 10/02/2012), le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne doit assurer l'animation de la mise en œuvre des DOCOB du « Massif cantalien » FR 830 1055 et du DOCOB de la « ZPS Monts et Plomb du Cantal » FR 831 0066.

Le programme d'actions envisagé pour le 1<sup>er</sup> semestre 2015 porte sur :

- L'animation, le suivi, le conseil, l'aide aux porteurs de projet,
- L'appui et l'accompagnement des acteurs du site dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000),
- L'animation, l'information, la communication liées à la mise en œuvre du DOCOB en s'appuyant sur les bulletins d'information existant et des réunions ou événements thématiques,
- Le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire (notamment dans le cadre des MAEC),
- La gestion technique et financière de la programmation annuelle,
- La préparation et l'animation du COPIL et la rédaction du compte rendu d'activités,
- La veille sur la cohérence des projets avec les objectifs de Natura 2000,
- L'assistance technique auprès des services de l'Etat dans le cadre des documents d'incidence.

2 gros projets vont alimenter principalement le 1<sup>er</sup> semestre 2015 : le futur PAEC et un projet pédagogique « biodiversité » visant la découverte et la sensibilisation des espèces et des milieux naturels par les enfants des écoles des sites Natura 2000 (Cf. détails en annexe 1).

Les MAEC sont arrivées en fin de contractualisation en 2013 (pour les premières) sur le site du Massif cantalien (pas de MAEC sur la ZPS). L'objectif est de déposer une réponse à l'appel à projet PAEC en septembre 2015.

La présence de gardes nature sur le terrain est essentielle afin d'exercer les missions de :

- surveillance et la sensibilisation (indispensable sur un site fréquenté comme les Monts du Cantal)
- communication
- suivi terrain et vérification préalable, notamment des manifestations sportives
- accompagnement de l'activité pastorale, notamment par le lien avec les bergers
- veille écologique (suivis d'espèces, notamment Oiseaux)
- réalisation de travaux d'entretien (notamment des sentiers)

Nombreuses sont les manifestations sportives sur le site qui font l'objet d'un avis, d'une concertation avec les organisateurs et services instructeurs de l'Etat et de phase de vérification terrain par les gardes nature.

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Dans le cadre de la gestion des sites et pour répondre aux objectifs des DOCOB, le Syndicat mixte du Parc propose de développer un projet pédagogique fédérateur à destination des scolaires sur le thème « Découvre et préserve la biodiversité des Monts du Cantal » pour l'année scolaire 2014-2015.

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Présenter le réseau Natura 2000 et aborder l'impact des activités humaines sur la biodiversité ;
- Permettre aux enfants de découvrir la biodiversité au travers d'une approche parallèle entre nature ordinaire proche de l'école et nature exceptionnelle sur les Monts du Cantal ;
- Présenter la valeur patrimoniale des espèces (faune, flore) à travers des milieux naturels spécifiques et préservés d'intérêt européen et faire le lien avec les actions de préservation nécessaires à certaines espèces emblématiques ;
- Créer une dynamique locale en favorisant l'appropriation des actions de protection, gestion et mise en valeur de ce patrimoine naturel par les élus et habitants.

La charge de travail pour assurer cette animation du 1<sup>er</sup> semestre 2015 est ainsi évaluée à 30 jours de chargés de mission, 100 jours de Gardes Nature, 24 jours d'animatrice et 4 jours de coordination.

Le Plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2015	Crédits ETAT
FR 830 1056 MASSIF CANTALIEN + FR 831 0066 ZPS MONTS ET PLOMB DU CANTAL	Frais de personnel	24 061,24 €	31 327,80 € (100%)	31 327,80 € (100%)
	Frais de structure (basé sur 2013)	5 106,56 €		
	Frais et prestations pour le projet pédagogique « biodiversité »	2 160 €		

➤➤➤ Il vous est demandé :

- > d'approuver ce programme opérationnel
- > d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir
- > d'autoriser le Président à procéder aux offres d'emploi saisonnier de Gardes Nature et signer les contrats de travail
- > d'autoriser le Président à engager les dépenses pour les frais et prestations du projet pédagogique Biodiversité

### DELIBERATION

Le Bureau approuve ce programme opérationnel et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers, à signer les conventions à venir, à procéder aux offres d'emploi saisonnier de Gardes Nature et signer les contrats de travail et à engager les dépenses pour les frais et prestations du projet pédagogique Biodiversité.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 19 septembre 2014  
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE

12 OCT. 2014

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le **2 OCT. 2014**  
et de sa publication le **- 6 OCT. 2014**

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 19 septembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 8 septembre 2014, s'est réuni le 19 septembre 2014 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), LASCAUX (1voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

18	<b>TOURISME ET LOISIRS DE DECOUVERTE</b>
187	PROF TOURISME & LOISIRS PN
187.2014.001	Compte-rendu et relevé de décisions de la commission qualification de l'offre Parc

**RAPPORT**

**Réunion de la Commission de Qualification de l'Offre Parc :**

Vendredi 19 septembre 2014- Montlosier

**Présents :**

Elus :

*Agnès Mollon, Daniel Chevaleyre, Daniel Rondt (suppléant d'Alexis Monnier)*

*Equipe SMPNRVA : Isabelle Blanc, Eve Alcaide, Maryline Dieudonné, Marie Fauchon,*

*Synd.mixte Puy Mary : Mylène Gras*

**Excusés :**

*Louis Gallier, Roger Gardes*

**Absents :**

*Marc Maisonneuve, Bernard Veissière*

**Agnès Mollon** introduit et anime la réunion.

**Relevé de décisions**

**1. Renouvellement de l'engagement du territoire Parc CETDEP**

Il est fait état de l'avancement de l'étude suite à la réunion de restitution de septembre : bilan des actions, perception des partenaires. Les enjeux qui ressortent sont les suivants :

- enjeu économique et attractivité du territoire
- enjeu d'image
- enjeu environnemental
- enjeu d'organisation

La seconde phase de l'étude se terminera début décembre. (power point présenté en séance).

**2. Manifestations sportives partenaires du Parc**

La commission valide les dossiers du Raid For Montagne et de la Tibétaine des Volcans.

**3. Manifestations sportives partenaires du Parc et du Grand Site du Puy Mary**

La commission valide les dossiers de l'UTPMA et de la cyclo Montagnarde.

**4. Marquage Fromages et produits laitiers : rapports d'audit**

10 dossiers d'attribution ont été présentés. La commission valide les rapports d'audits

**5. Marquage Miel et produits de la ruche: rapports d'audit**

2 dossiers de renouvellement ont été présentés. La commission valide les rapports d'audits

**6. Avis sur les demandes de marquage**

La commission propose de répondre négativement aux demandes de marquages suivantes : secrétariat (n'est pas un service sur lequel la marque peut être attribuée) et biscuit sablé en forme de corne de vache salers (création culinaire et pas recette traditionnelle).

Concernant la viande Aubrac, il est proposé de faire une réponse qui stipule que le syndicat mixte du Parc s'engage à étudier le dossier courant 2015. L'urgence actuelle est de « stabiliser » le marquage sur la viande salers.

## 7. Stratégie Marque Parc nationale

La commission valide la proposition de réponse et sollicite une signature du Président après avis du bureau sur la note de positionnement.

⇒ Il vous est proposé de :

- > valider les décisions prises par la Commission qualification de l'offre Parc
- > D'attribuer la marque « produit » aux entreprises suivantes et d'autoriser le Président à signer les conventions d'utilisation de la Marque Parc :

**Produit « Fromages et produits laitiers » :**

GAEC des Violettes à Aurières  
Yves Duval à Riom-ès-Montagnes  
Grange de la Haute-Vallée à Albepierre-Bredons  
Teddy David à Saint Alyre-ès-Montagne  
GAEC de la Ligulaire à Saulzet-le-froid  
GAEC Dussap à Ceysat  
Chèvrerie des Monts Dore à Murat-le-Quaire  
GAEC des 13 vents à St Genès-Champanelle  
GAEC de Montjeudi à Olby  
Bergerie des Granges à Saint Sauves d'Auvergne

**Produit « Miel » :**

Les Petits Ruchers du Haut-Cantal à Champs-sur-Tarentaine  
La Ruche des Volcans à St Sauves d'Auvergne

### DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 19 septembre 2014  
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le - 2 OCT. 2014  
et de sa publication le

- 6 OCT. 2014

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE

/ 2 OCT. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 19 septembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 8 septembre 2014, s'est réuni le 19 septembre 2014 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), LASCAUX (1 voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

19	REVITALISATION TERRITORIALE
195	PORTEURS DE PROJETS
195.2014.001	Validation du plan d'action ESS 2014

**RAPPORT**

Rappel du contexte :

Le syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne affirme sa volonté de placer les femmes et les hommes au cœur de son projet. Dans le cadre du renouvellement de sa charte, la concertation des acteurs a révélé divers enjeux parmi lesquels figurent le maintien et l'accueil de nouveaux actifs et le renforcement de lien social.

*Extrait de la Charte 2013-2025 :*

- *Enjeu 3.5* : Installation d'activité novatrices et démonstration de pratiques durables à forte valeur ajoutée territoriale
- *Objectif 3.5.1* : Accompagner l'installation d'entreprises s'adaptant au contexte local
- *Mesure 3.5.1.3* : Encourager la solidarité entre les entreprises et le développement de l'Economie Sociale et Solidaire.

Par ailleurs, l'état des lieux mené dans le cadre du programme LEADER 4 a démontré que sur le territoire, l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) était peu présente dans le domaine des entreprises et qu'il y avait une quasi absence de culture (élus, techniciens, sociétés civiles) autour de cette thématique.

Or les modes juridiques de l'ESS constituent des alternatives innovantes et adaptées à la création, au développement et à la reprise d'activité en milieu rural.

Dans ce cadre, le syndicat mixte du Parc a lancé en 2013 un projet dont l'objectif est d'encourager la création/reprise d'activités relevant des statuts de l'ESS et de manière générale les projets collectifs sur le territoire Parc.

Un comité technique regroupant les principaux acteurs accompagnant l'ESS et la création/reprise d'activité a été créé pour suivre ce projet.

Après un état des lieux en 2013 qui a confirmé et enrichi les résultats de celui mené dans le cadre du LEADER, un plan d'action a été élaboré en partenariat avec l'ensemble des membres du comité technique.

Plan d'action :

Ce plan d'action repose sur 3 axes :

- Axe 1 : Renforcer les partenariats
- Axe 2 : Faire connaître l'ESS
- Axe 3 : Encourager l'ESS sur le territoire du PNRVA

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Diverses actions ont ainsi été envisagées pour 2014.

Parmi elles :

- La réalisation d'un dossier sur l'économie sociale et solidaire dans le Magazine du Parc
- Un voyage d'étude à destination principalement des élus locaux pour partir à la rencontre d'une SCIC (Société coopérative d'Intérêt Collectif) : *statut permettant d'associer autour du même projet des acteurs multiples (salariés, usagers, etc.) dont les collectivités publiques.*
- La diffusion du film « entre nos mains » de Mariana OTERO suivi d'un débat sur la thématique notamment « des projets collectifs »
- Une action de sensibilisation des chefs d'entreprises et prescripteurs (banques, experts comptable et territoires) aux opportunités d'une reprise d'entreprise par les salariés.
- La signature d'une convention entre le SMPNRVA et la CRESS Auvergne (chambre régionale de l'économie sociale et solidaire).

L'ensemble de ces actions sont financées à 70% via l'appel à projet Massif central « Accueil » (FEDER, Etat-FNADT et Région Auvergne).

➤➤ Il vous est demandé de valider sur le principe le contenu de ce plan d'action 2014 et d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre de celui-ci.

## DELIBERATION

Le Bureau valide sur le principe le contenu de ce plan d'action 2014 et autorise le Président à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre de celui-ci.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 19 septembre 2014  
LE PRESIDENT

R.   
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le - 2 OCT. 2014  
et de sa publication le - 6 OCT. 2014

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE

/ 2 OCT. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 19 septembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 8 septembre 2014, s'est réuni le 19 septembre 2014 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), LASCAUX (1 voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

19	<b>REVITALISATION TERRITORIALE</b>
195	<b>PORTEURS DE PROJETS</b>
195.2014.002	Validation de la consultation – action de sensibilisation aux statuts SCOP

**RAPPORT**

Le plan d'action 2014 en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire et des projets collectifs prévoit de mener une action de sensibilisation aux opportunités de reprise d'entreprise par les salariés auprès des chefs d'entreprises et prescripteurs dans la partie cantalienne du Parc des Volcans.

Dans ce cadre, une consultation a été lancée courant juin 2014.

Trois structures, membres actifs du comité technique ESS coordonné par le SMPNRVA, ont été consultées :

- La chambre de commerce et d'industrie d'Auvergne (CCI Auvergne) ;
- Le CREFAD Auvergne ;
- L'Union régionale des SCOP d'Auvergne.

Les résultats sont les suivants :

- La CCI Auvergne n'a pas répondu à notre consultation ;
- Le CREFAD Auvergne par son courrier du 8 juillet 2014 nous informe que :  
*« Nous ne sommes pas en mesure de répondre favorablement à votre demande pour des raisons principalement conjoncturelles. Notre association ne souhaite pas s'engager sur des prestations pour lesquelles toutes les conditions favorables ne seraient réunies. »* ;
- L'Union régionale des SCOP nous propose une offre s'élevant à 11 700 €. Une partie optionnelle, estimée à 2 700€ est proposée. Elle consiste au recensement et à la sensibilisation des entreprises en difficulté. Soit un total pour le coût de la prestation estimé à 14 400€ TTC.

Cette offre paraît techniquement intéressante, l'union régionale des SCOP étant habituée à mener ce type d'action sur les territoires. Une action similaire avait notamment été réalisée sur la partie puydômoise du Gai LEADER Volcans d'Auvergne et territoires associés en 2011. Le travail effectué avait été très satisfaisant.

**Il vous est demandé de valider l'offre globale de 14 400€, proposée par l'Union régionale des SCOP Auvergne et d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre de cette action.**

**DELIBERATION**

Le Bureau valide l'offre globale 14 400 € proposée par l'Union régionale des SCOP Auvergne et autorise le Président à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre de cette action.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 19 septembre 2014  
LE PRESIDENT

R.   
Roger GARDES

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE

12 OCT. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le - 2 OCT. 2014  
et de sa publication le - 6 OCT. 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 19 septembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 8 septembre 2014, s'est réuni le 19 septembre 2014 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), LASCAUX (1 voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

19                    **REVITALISATION TERRITORIALE**  
195                  **PORTEURS DE PROJETS**  
195.2014.003      Attribution d'une subvention à l'association CIGALES Auvergne

**RAPPORT**

Depuis 2013, le syndicat mixte du Parc mène un projet en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) et des projets collectifs sur le territoire.

Un comité technique regroupant les principaux acteurs de l'accompagnement de l'ESS et de la création / reprise d'activité a été créée dans ce cadre.

Parmi ces acteurs, l'association des CIGALES Auvergne est un membre actif.

Cette association a lancé en avril 2014 une étude sur la finance solidaire et participative et l'implication locale.

Les principaux objectifs de cette étude sont les suivants :

- Repérer et comprendre les liens entre finance solidaire et implication locale des habitants d'un territoire ;
- Questionner la place et le rôle des mobilisations citoyennes dans un contexte de transition forte des politiques publiques et des modes de gouvernance des territoires ;
- Repérer les mécanismes déclencheurs chez les personnes pour entrer dans des dynamiques de finance solidaire, citoyenne, participative et locale.

Cette étude se déroule en deux phases :

- Une étude quantitative à l'échelle de l'Auvergne
- Une étude qualitative sur un territoire restreint via des entretiens auprès de citoyens mobilisés dans la finance solidaire (AMAP / crowdfunding / cigaliers).

Portée par la dynamique lancée sur le territoire du Parc, les CIGALES Auvergne ont souhaité associer le SMPNRVA à cette étude. Ainsi, le territoire retenu pour la phase qualitative est celui du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne. Le SMPNRVA est par ailleurs membre actif des comités de pilotage et technique créés pour suivre ce travail.

Cette étude est en lien direct avec le travail coordonné par le SMPNRVA sur l'économie sociale et solidaire. Ces conclusions pourront être directement mises en pratique.

**Dans ce cadre, il est proposé que le SMPNRVA participe symboliquement au financement de cette étude, par le versement d'une subvention à hauteur de 2 000€ à l'association CIGALES Auvergne.**

En contrepartie, l'association CIGALES Auvergne s'engage à associer le SMPNRVA et à prendre en considération ses remarques tout au long de la réalisation de ce travail, à restituer cette étude sur le territoire du Parc et à afficher la participation du SMPNRVA.

Les modalités de ce partenariat seront définies dans une convention.

➤➤ Il vous est demandé de valider cette proposition de partenariat et d'attribuer une subvention de 2000€ à l'association CIGALES Auvergne.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

DELIBERATION

Le Bureau valide cette proposition de partenariat et décide d'attribuer une subvention de 2000€ à l'association CIGALES Auvergne. Deux abstentions M. Marion et M. Boyer.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 19 septembre 2014  
LE PRESIDENT

R.   
Roger GARDES

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE  
12 OCT. 2014  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le - 2 OCT. 2014  
et de sa publication le

- 6 OCT. 2014

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 19 septembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 8 septembre 2014, s'est réuni le 19 septembre 2014 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), LASCAUX (1 voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

- 19 **REVITALISATION TERRITORIALE**  
195 **PORTEURS DE PROJETS**  
195.2014.004 Evolutions du temps de travail de l'équipe d'animation Leader

**RAPPORT**

Le programme Leader 2007-2013 « Volcans d'Auvergne et territoires associés » touche bientôt à son terme. En effet, les différents projets soutenus par le programme doivent être réalisés d'ici fin 2014 tandis que les paiements des différentes subventions dont Leader devront intervenir au plus tard dans le courant du premier semestre 2015. En parallèle, le Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne s'est engagé à construire un nouveau programme Leader 2014-2020 et à répondre à l'appel à candidatures lancé par la Région Auvergne pour janvier 2015.

La bonne finalisation du programme 2007-2013 et la construction du futur programme 2014-2020 vont demander une charge de travail complémentaire et concentrée sur la fin d'année 2014 et le premier semestre 2015. Pour cela, une évolution du temps de travail des 4 agents de l'équipe d'animation/gestion Leader est nécessaire pour faire face à cette juxtaposition des deux programmes Leader.

De plus, la Région Auvergne, via la future enveloppe financière dédiée aux programmes Leader 2014-2020, va mettre en place d'ici octobre 2014 une aide financière préparatoire pour que chaque GAL puisse construire sa candidature dans de bonnes conditions. Le montant maximal de cette aide pourra être de 30 000 € et sera mobilisable entre fin septembre 2014 et la date de sélection des GAL (probablement en juin 2015).

Voici ci-dessous le tableau de répartition du temps de travail des agents pour mener à bien cette phase cruciale pour les fonds européens :

<b>Programme Leader 2007-2013</b>	<b>Marianne Cohade</b> Gestion administrative	<b>Ghislaine Champeix</b> Gestion financière	<b>Jérémie Craipeau</b> Coordonnateur	<b>Véronique Lang</b> Animatrice
Fin sept - Déc 2014 (en ETP)	0.5	0.5	0.3	0.65
Janvier - Juin 2015 (en ETP)	0.5	0.5	0.4	0.6

<b>Programme Leader 2014-2020</b>	<b>Marianne Cohade</b> Gestion administrative	<b>Ghislaine Champeix</b> Gestion financière	<b>Jérémie Craipeau</b> Coordonnateur	<b>Véronique Lang</b> Animatrice
Fin sept - Déc 2014 (en ETP)	0	0	0.58	0.1
Janvier - Juin 2015 (en ETP)	0	0	0.6	0.75

*Jérémie Craipeau est par ailleurs engagé à hauteur de 0.12 ETP pour l'animation du programme Leader porté par le Pays de Saint-Flour Haute Auvergne sur l'année 2014.*

⇒ Il vous est proposé de :

- > Valider cette nouvelle répartition du temps de travail des agents de l'équipe Leader pour les deux programmes Leader 2007-2013 et 2014-2020
- > Autoriser le Président à solliciter l'aide préparatoire régionale pour construire la candidature du prochain programme 2014-2020

**DELIBERATION**

Le Bureau valide cette nouvelle répartition du temps de travail des agents de l'équipe Leader pour les deux programmes Leader 2007-2013 et 2014-2020 et autorise le Président à solliciter l'aide préparatoire régionale pour construire la candidature du prochain programme 2014-2020

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE

12 OCT. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le - 2 OCT. 2014  
et de sa publication le - 6 OCT. 2014

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 19 septembre 2014  
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 19 septembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 8 septembre 2014, s'est réuni le 19 septembre 2014 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), LASCAUX (1 voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

### AFFAIRE

40 MOYENS GENERAUX  
400 BATIMENTS ET EXTERIEURS  
400.2014.003 Emprunt Chaufferies bois Montlosier

### **RAPPORT**

Lors du comité du 04/07/2014, vous avez autorisé le Président à signer les marchés avec les trois entreprises retenues pour réaliser les travaux relatifs à la création de chaufferies bois à Montlosier.

Le coût de ces travaux ainsi que celui de la maîtrise d'œuvre et des bureaux de contrôle s'élève à environ 183 000 € HT

Pour financer l'ensemble du projet, il s'avère nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 120 000 €.

Plusieurs établissements bancaires ont été consultés. Vous trouverez, ci-dessous, le résultat de cette consultation.

Objet du crédit : Création chaufferie bois – Montlosier (63970 AYDAT)

Coût des travaux : 185 000 € - Montant prêt : 120 000 €

Durée : 15 ans - Echéance annuelle avec amortissement constant – Taux fixe.

<i>Etablissement bancaire</i>	<i>Taux fixe actuariel</i>	<i>Taux apparent</i>	<i>Frais dossier</i>	<i>Observations</i>
Crédit Agricole Centre France	2,98%	2,83%	120 €	Échéances annuelles en janvier
Caisse d'épargne Auvergne et Limousin	2,60%	2,45%	180 €	Échéances annuelles fin avril
BPMC				Pas de propositions Pas placé actuellement (Taux voisin de 3,90%)
Société générale				Pas de propositions
La Banque Postale				Pas de propositions Uniquement sur lignes de trésorerie
Crédit mutuel du Massif Central				Pas de propositions

➡ Au vu des éléments ci-dessus, il vous est demandé d'autoriser le Président à signer les documents contractuels avec la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à signer les documents contractuels avec la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 19 septembre 2014

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE

12 OCT. 2014

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

CONTRÔLE DE L'ÉGALITÉ  
- 2 OCT. 2014

- 6 OCT. 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 19 septembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 8 septembre 2014, s'est réuni le 19 septembre 2014 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), LASCAUX (1voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

40

**MOYENS GENERAUX**

401

**RESSOURCES HUMAINES**

401.2014.016 Embauche d'un chargé d'étude saisonnier pour l'étude de la libellule Agrion à lunules

**RAPPORT**

Le Syndicat mixte du Parc s'est engagé dans un programme d'étude innovant sur l'Agrion à lunules, une libellule rare exclusivement présente dans le Massif central et dont la préservation est considérée comme prioritaire au niveau national.

Un important travail d'inventaire a été réalisé cette année dans le cadre d'un stage de Master 2. Afin d'aider à la finalisation de cette étude, il est envisagé de proposer à cette même personne un poste de chargé d'étude pour une période de deux mois.

Ce chargé d'étude devra assurer les missions suivantes :

- > finaliser la rédaction du rapport d'étude,
- > développer des pistes d'action pour la conservation de l'espèce,
- > aider à la préparation du second volet de l'étude prévu pour 2015.

Cet agent agira sous l'autorité de la direction du Parc et du conservateur des réserves naturelles nationales des Sagnes de La Godivelle et du Rocher de la Jaquette

Les dépenses liées à ce poste seront couvertes intégralement par le plan de financement du projet qui bénéficie de subventions des Agences de l'Eau et du Conseil Régional d'Auvergne à hauteur de 10 000€.

⇒⇒⇒ Il vous est proposé par conséquent, de créer un poste de chargé d'étude contractuel pour une période de 2 mois à l'automne 2014 sur la base de l'indice brut 379 et dans les conditions de l'article 3 2°, de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

**DELIBERATION**

Le Bureau autorise la création d'un poste de chargé d'étude contractuel pour une période de 2 mois à l'automne 2014 sur la base de l'indice brut 379 et dans les conditions de l'article 3 2°, de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE

/ 2 OCT. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

- 2 OCT. 2014

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 19 septembre 2014  
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R.

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le

et de sa publication le

- 6 OCT. 2014



Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 19 septembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 8 septembre 2014, s'est réuni le 19 septembre 2014 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), LASCAUX (1voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

40 MOYENS GENERAUX  
401 RESSOURCES HUMAINES

401.2014.017 Embauche d'un chargé d'étude saisonnier pour les Réserves naturelles des Sagnes de La Godivelle et du Rocher de la Jaquette

**RAPPORT**

Dans le cadre des activités des réserves naturelles nationales des Sagnes de La Godivelle et du Rocher de la Jaquette, dont le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est gestionnaire pour le compte de l'Etat, il apparait nécessaire de recruter un chargé d'étude sur une durée de 3 mois pour appuyer le conservateur dans ses missions.

Ce chargé d'étude devra assurer des missions polyvalentes :

- > finaliser la révision des plans de gestions,
- > réaliser des études ponctuelles,
- > contribuer à l'activité administrative,
- > développer des projets de sensibilisation et de communication.

Cet agent agira sous l'autorité de la direction du Parc et du conservateur des réserves naturelles nationales des Sagnes de La Godivelle et du Rocher de la Jaquette

Ce poste de chargé d'étude serait financé intégralement par le Ministère de l'Ecologie sur le budget des Réserves naturelles.

**>>> Il vous est proposé par conséquent, de créer un poste de chargé d'étude contractuel à la Réserve naturelle des Sagnes de La Godivelle pour une période de 3 mois, d'octobre à décembre 2014 sur la base de l'indice brut 379 et dans les conditions de l'article 3 1°, de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.**

**DELIBERATION**

Le Bureau autorise la création d'un poste de chargé d'étude contractuel à la Réserve naturelle des Sagnes de La Godivelle pour une période de 3 mois, d'octobre à décembre 2014 sur la base de l'indice brut 379 et dans les conditions de l'article 3 1°, de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 19 septembre 2014  
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE

12 OCT. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

- 2 OCT. 2014

- 6 OCT. 2014

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 19 septembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 8 septembre 2014, s'est réuni le 19 septembre 2014 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), LASCAUX (1 voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

### AFFAIRE

40

**MOYENS GENERAUX**

401

**RESSOURCES HUMAINES**

401.2014.018

Adhésion au pôle Santé - CONVENTION

### **RAPPORT**

Afin d'accompagner les collectivités et établissements publics, le Centre de gestion met à disposition les compétences nécessaires pour garantir aux agents la santé et la sécurité, l'adaptation de leurs conditions de travail et le maintien dans l'emploi ou le reclassement pour ceux d'entre eux devenus inaptes: médecins et infirmiers de prévention, psychologue du travail, ergonomes, conseillers en prévention, correspondant handicap FIPHP....

Compte tenu de l'interdépendance des missions assurées par le Centre de gestion dans ce domaine, le Centre de Gestion souhaite fusionner l'ensemble des services concernés pour constituer un véritable pôle santé au travail.

En effet, l'inconvénient du système actuel est qu'il dissocie la partie médecine de la partie prévention des risques professionnels. Or, les deux axes doivent être complémentaires : le suivi médical des agents doit dépasser la vision contraignante du suivi périodique pour s'inscrire dans le cadre de la mise en place d'une véritable démarche de prévention, en lien avec les différentes composantes de l'équipe pluridisciplinaire mise à disposition par le Centre de gestion.

Cette évolution est d'autant plus nécessaire au moment où les collectivités ont encore des efforts à faire en matière de prévention des risques professionnels (élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels, désignation d'assistants de prévention, rédaction des plans de prévention des risques psycho-sociaux....).

Cette réorganisation implique de redéfinir les modalités de financement de ce service unique et d'abandonner la tarification différenciée entre le service médecine (à l'acte 57€ ou 47 €) et la prévention (cotisation additionnelle de 0,10% de la masse salariale).

Ainsi, par délibération n° 2014-24 en date du 13 juin 2014, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est prononcé en faveur d'une nouvelle tarification pour les prestations du pôle santé au travail reposant sur un montant forfaitaire par agent :

- 65 € pour l'adhésion à l'ensemble des missions du pôle santé au travail,
- 15 € pour l'adhésion aux seules missions du service prévention pour les collectivités relevant d'un autre service de médecine préventive et professionnelle.

En outre, le tarif de 60 € de l'heure (temps de rendez-vous, de déplacement et de rédaction des rapports le cas échéant) a été retenu pour les prestations de l'ergonome et/ou de la psychologue du travail pour les collectivités qui relèvent de services extérieurs pour la prévention des risques professionnels et médecine professionnelle et préventive.

➤➤➤ Il vous proposé d'adhérer soit à :

- > option 1 : à l'ensemble des prestations offertes par le Pôle Santé au travail
- > option 2 : aux seules missions relatives à la prévention et à l'hygiène et sécurité au travail **car la collectivité ou l'établissement relève d'un autre service de médecine professionnelle et préventive.**
- > option 3 : aux seules prestations de l'ergonome et/ou de la psychologue du travail **car la collectivité ou l'établissement relève d'un autre service de médecine professionnelle et préventive et d'un autre service de prévention et d'hygiène et sécurité au travail.**

Voici les Tarifs

<b>Totalité des prestations du Pôle Santé au travail (option 1)</b>	65 euros par an et par agent
<b>Uniquement les missions prévention et hygiène et sécurité (option 2)</b>	15 euros par an et par agent
<b>Prestation à l'acte de l'ergonome et/ou du psychologue du travail (option 3)</b>	60 euros/heure (temps de trajet et de rédaction de rapport facturés en sus du temps de rendez-vous)

Le Bureau choisi l'option 1.

**DELIBERATION**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 23,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 22 à 26-1 et 108-1 à 108-4,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux.

Vu les délibérations du Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme en dates des 17 novembre 1997, 26 mars 2003 et 27 novembre 2009 ayant créé les services de médecine professionnelle et préventive, de prévention et d'intermédiation sociale et de maintien dans l'emploi,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme n° 2014-24 en date du 13 juin 2014 instaurant une nouvelle tarification pour le Pôle Santé au travail.

Vu la circulaire n° NOR INTB1209800C du 12 octobre 2012 portant application des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale

Considérant que les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions,

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Considérant que chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive, et que cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion à un service créé par un Centre de Gestion,

Considérant que le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme a mis en place un pôle santé au travail regroupant un service de médecine professionnelle et préventive et un service de prévention des risques relatifs à l'hygiène et à la sécurité,

Considérant les prestations offertes par le Pôle Santé-Prévention du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme telles que décrites dans la convention d'adhésion annexée à la présente délibération,

### Le Bureau, après en avoir délibéré :

- Adhère à l'ensemble des prestations offertes par le Pôle Santé au travail (option 1)
- prend acte que les montants de cotisation pourront être actualisés par décision du Conseil d'administration du Centre de gestion,
- autorise l'autorité territoriale à signer la convention proposée par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme,
- inscrit les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au Pôle Santé-Prévention.

**ADOPTE** à l'unanimité des membres présents

OU

à 10 voix POUR

à 0 voix CONTRE

à 0 abstention(s)

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE

**18 OCT. 2014**

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 19 septembre 2014  
LE PRESIDENT

R.   
Roger GARDIS

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le **- 8 OCT. 2014**  
et de sa publication le

**15 OCT. 2014**

10/10/10

10/10/10

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 19 septembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 8 septembre 2014, s'est réuni le 19 septembre 2014 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), LASCAUX (1 voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

### AFFAIRE

40

**MOYENS GENERAUX**

401

**Ressources Humaines**

401.2014.019

Création d'un poste de Chargé de mission « eau et agriculture »

### **RAPPORT**

Afin d'assurer les engagements pris par le SMPNRVA pour :

- l'animation agro-environnementale du Contrat Territorial des lacs de la tête du bassin de la Couze Pavin,
- la réalisation du diagnostic territorial pour le projet de Contrat Milieux Aquatiques « Tarentaine, Chauvet, Crégut, Lastioule », comprenant une grande partie liée à l'activité agricole,
- la réalisation des Projets Agri Environnementaux et Climatiques (sous réserve de leur approbation et financement),

il a été convenu avec les financeurs de ces actions (Agences de l'eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne, Conseil Régional d'Auvergne, Conseil Général du Puy de Dôme pour la grande majorité, Initiative Biosphère Dordogne, Conseil général du Cantal et collectivités territoriales concernées pour le restant sur le bassin versant « Tarentaine ») l'embauche d'une personne affectée à ces missions constituant un surplus de travail inabsorbable par l'équipe permanente (et la création d'un poste étant subordonnée à son financement à 100% hors contribution statutaire).

Ce Chargé de mission « eau et agriculture » travaille en coordination directe avec la Chargée de mission « eau » du Parc et sera placée sous la responsabilité de la Directrice du Parc, et de la responsable de l'Espace Programme « gestion d'espaces et ressources naturels ».

Le Bureau du Syndicat mixte a décidé dans sa séance du 29 avril 2014, l'ouverture d'un Contrat à Durée Déterminée d'1 an à compter de juin 2014 dans les conditions de l'article 3 2° de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée. Face au turn-over que connaît ce poste, les engagements du Syndicat Mixte prennent du retard. Ainsi, nous avons été contraints de prévoir et négocier un délai supplémentaire pour leur réalisation et son financement, ce qui a été accepté. Afin de fidéliser la personne recrutée dans ce poste, il serait préférable de créer un poste d'une durée de 2 ans.

- ⇒ Il vous est proposé de créer un poste contractuel de Chargé de mission « eau et agriculture » sur la base de l'indice brut 405 pour une durée déterminée de 2 ans dans les conditions de l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

**DELIBERATION**

Le Bureau autorise la création d'un poste contractuel de Chargé de mission « eau et agriculture » sur la base de l'indice brut 405 pour une durée déterminée de 2 ans dans les conditions de l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 19 septembre 2014  
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE

/ 2 OCT. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

- 2 OCT. 2014

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

- 6 OCT. 2014

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 19 septembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 8 septembre 2014, s'est réuni le 19 septembre 2014 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), LASCAUX (1voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

40

**MOYENS GENERAUX**

401

**Ressources Humaines**

401.2014.020

Création d'un poste contractuel de Chargé de mission « agriculture et marque Parc »

**RAPPORT**

Notre chargée de mission « agriculture et marque Parc » qui a pour principales missions, l'animation du réseau des producteurs de la marque Parc et la contribution à l'animation agricole de la partie cantalienne du Parc a demandé sa mutation à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2014.

Cet agent est sur un grade d'ingénieur territorial. La charge de travail sur ces missions est importante et il convient procéder à son remplacement dans les meilleurs délais.

Une offre d'emploi est en cours, afin de ne pas se restreindre aux candidatures de titulaires de la fonction publique territoriale, et en raison du profil de poste qui comporte certaines spécificités, il paraît souhaitable d'élargir l'offre aux emplois contractuels.

» Si toutefois parmi les candidatures des personnes titulaires de la fonction publique territoriale ou figurant sur une liste d'aptitude d'ingénieurs territoriaux, aucune ne correspondait au profil du poste précité, il vous est proposé de créer un poste contractuel de Chargé de mission « agriculture et marque Parc » sur la base de l'indice brut 405 pour une durée déterminée de 2 ans dans les conditions de l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

**DELIBERATION**

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 19 septembre 2014

LE PRESIDENT

Roger GARDES

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DÔME LE

/ 2 OCT. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Acte certifié exécutoire compte tenu - 2 OCT. 2014  
de sa réception à la Préfecture le

et de sa publication le - 6 OCT. 2014

R.

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 19 septembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 8 septembre 2014, s'est réuni le 19 septembre 2014 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.  
Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), LASCAUX (1 voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

### AFFAIRE

40

**MOYENS GENERAUX**

402

**MOYENS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS**

402.2014.003

Avenant au protocole transactionnel de dissolution du syndicat mixte du Scénoparc IO

### RAPPORT

Par délibération en date du 12 septembre 2012, le Bureau du Parc a accepté la signature par le président de son syndicat mixte du protocole transactionnel liant le syndicat mixte du Scénoparc IO et la commune de Valette et traitant notamment de la vente des bâtiments et équipements existants devenus propriété des trois membres fondateurs du Syndicat mixte du Scénoparc .

Ce protocole transactionnel était annexé à l'arrêté de dissolution du syndicat mixte du Scénoparc IO pris par le Préfet du Cantal le 9 novembre 2012 et confiait la gestion de la vente des bâtiments existants au Conseil général du Cantal qui l'a déléguée à un mandataire, en l'occurrence Maître BESSON, notaire à Riom-ès-montagnes.

L'arrêté préfectoral de dissolution prévoyait dans son article 11 que la vente de l'actif immobilier serait réalisée dans un délai de deux ans à compter de la date de celui-ci, soit le 9 novembre 2012, délai repris dans le protocole transactionnel.

Or, Maître Besson sollicite par courrier en date du 20 mai 2014, un délai supplémentaire de 18 à 24 mois afin de permettre aux acquéreurs potentiels de finaliser leur offre. Compte tenu de la spécificité de ces biens immobiliers et de la nécessité de les vendre dans de bonnes conditions, nous vous proposons de souscrire au projet d'avenant de 24 mois proposé par les services du Conseil général du Cantal et d'autoriser le président à le signer pour le compte du syndicat mixte du Parc. Il est rappelé que toutes les recettes provenant de cette vente seront reversées au Conseil régional d'Auvergne par notre syndicat mixte, cette collectivité s'étant substituée au syndicat mixte du Parc par convention en date du 19 septembre 2012 pour acquitter à sa place la part de dette due suite à la liquidation du syndicat mixte du Scénoparc.

**⇒⇒ Il vous est donc demandé d'accepter le projet d'avenant concernant la vente des biens immobiliers existants proposé par le Conseil général du Cantal et d'autoriser le président à le contresigner avant le 9 novembre 2014.**

### DELIBERATION

Le Bureau accepte le projet d'avenant concernant la vente des biens immobiliers existants proposé par le Conseil général du Cantal et autorise le Président à le contresigner avant le 9 novembre 2014.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 19 septembre 2014  
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE

12 OCT. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le - 2 OCT. 2014

et de sa publication le - 6 OCT. 2014

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 19 septembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 8 septembre 2014, s'est réuni le 19 septembre 2014 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion: Madame MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), LASCAUX (1voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

40 **MOYENS GENERAUX**  
404 **INFORMATIQUE**  
404.2014.001 Convention d'utilisation de l'équipement visioconférence du centre INRA de Clermont-Theix par le SMPNRVA

**RAPPORT**

Actuellement, le SMPNRVA utilise la visioconférence sur les sites de Montlosier et Murat avec un équipement aux capacités techniques limitées qui ne permet d'organiser que des réunions internes entre les deux sites pour des effectifs réduits (pas au delà de 5 personnes sur chaque site).

Il convient de préciser que le site de Montlosier est dans une zone non éligible à l'ADSL. L'accès à internet se fait par l'intermédiaire d'une liaison louée de 2Mo, ce qui ne permet pas d'avoir un équipement visioconférence performant. D'autres solutions ont été étudiées, sans les résultats soient acceptables au vu des coûts supplémentaires.

Par ailleurs, les élus, la direction et les agents du SMPNRVA sont de plus en plus sollicités pour participer à des réunions avec des réseaux partenaires (Fédération des Parc à Paris, IPAMAC basé au PNR du Pilat ...) qui sont organisées en visioconférence et ne nécessitent donc plus le déplacement physique des personnes.

Aussi, pour pouvoir assister en visioconférence à ces réunions, il apparaît opportun que le SMPNRVA accède à un équipement plus performant que celui existant.

Dans ce cadre, le SMPNRVA s'est rapproché du centre INRA de Clermont-Theix qui a fortement développé l'utilisation de la visioconférence dans ses relations de travail. En effet, ce centre a équipé en visio plusieurs salles de réunion. Son président a donné son accord pour que le SMPNRVA puisse utiliser cet équipement selon les conditions techniques et financières inscrites dans la convention jointe en annexe, qui représentent pour le SMPNRVA, un coût de 70 euros TTC/ par demi-journée d'utilisation de l'équipement.

\*\*\* Il vous est proposé d'autoriser le Président du SMPNRVA à signer la convention d'utilisation de l'équipement visioconférence de l'INRA du centre de Clermont-Theix.

**DELIBERATION**

Le Bureau autorise le Président du SMPNRVA à signer la convention d'utilisation de l'équipement visioconférence de l'INRA du centre de Clermont-Theix.

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE

12 OCT. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le

- 2 OCT. 2014

et de sa publication le - 6 OCT. 2014

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 19 septembre 2014  
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

**Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**SEANCE DU 19 septembre 2014**

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 8 septembre 2014, s'est réuni le 19 septembre 2014 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), LASCAUX (1 voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

**50**

**MANAGEMENT DURABLE DU PARC**

**504**

**VISITEURS & PRATIQUANTS LOISIRS PN**

504.2014.006

Achat et mise en vente de l'ouvrage « *La chaîne des Puys vue du ciel* » - Ed. Du Donon  
Achat et mise en vente d'un puzzle « *La chaîne des Puys* » - MGB Games

**RAPPORT**

Nous sommes sollicités par le photographe Hervé Monestier, qui, avec la complicité de Marie Claire Ricard, historienne de l'art et Pierre Lavina géologue-volcanologue, a publié un nouvel ouvrage intitulé « *La chaîne des Puys vue du ciel* ».

Ce livre, richement illustré par une centaine de photos aériennes, complété par des textes concis et des pages thématiques, emmène le lecteur faire le survol complet de la chaîne des Puys.

Son prix de vente public est de 9.50 € TTC sur lequel une remise de 40 % nous serait accordée.

.....

La Sté MGB Games basée à Beaumont commercialise un puzzle de 1 000 pièces représentant la « Chaîne des Puys » pour soutenir la candidature de la Chaîne des Puys – Faille de la Limagne au patrimoine mondial de l'Unesco.

La photo a été réalisée par Joël Damase, célèbre photographe spécialisé dans les paysages touristiques.

Son format : 68 X 48.5 cm

Son prix de vente public : 19.90 € TTC

Pour l'achat de 9 exemplaires une remise de 35 % nous serait accordée

Pour l'achat de 18 exemplaires une remise de 40 % nous serait accordée.

**>>> Il vous est proposé de mettre en vente ces articles dans nos boutiques aux conditions précitées dans le rapport.**

**DELIBERATION**

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE

12 OCT. 2014

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 19 septembre 2014  
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R.

Acte certifié exécutoire compte tenu du contrôle de légalité  
de sa réception à la Préfecture le - 2 OCT. 2014

et de sa publication le - 6 OCT. 2014

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 19 septembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 8 septembre 2014, s'est réuni le 19 septembre 2014 à 14h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), LASCAUX (1 voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

15

**PRAIRIES PERMANENTES**

156

**PROF AGRICOLES** (dont bénéficiaires marque Parc)

156.2014.002

Organisation de la 5<sup>ème</sup> édition du concours agricole des prairies fleuries 2014

**RAPPORT**

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a organisé le 5 juin la 5<sup>e</sup> édition du Concours agricole national des prairies fleuries, sur le domaine de Montlosier.

La remise des prix locale s'est déroulée le vendredi 4 juillet dernier à Montlosier. Elle a permis de récompenser deux des 6 agriculteurs engagés :

- M. et Mme RIGAUD (GAEC des Myosotis), agriculteurs au Vernet-Sainte-Marguerite, se sont vu attribuer le 1<sup>er</sup> prix pour leur prairie présentant le meilleur équilibre agri-écologique. Ils ont été récompensés d'un prix financier d'un montant de 400 €.

- Dominique BERAUD, (GAEC du Verseau), installé à Perpezat a reçu un prix spécial pour sa parcelle présentant « la meilleure utilisation du potentiel fourrager ». Il a été récompensé d'un prix financier d'un montant de 300 €.

M. et Mme RIGAUD représenteront le territoire du Parc des Volcans d'Auvergne à l'automne, lors de la remise des prix nationale qui récompensera les exploitations agricoles dont les prairies présentent le meilleur équilibre entre valeur agricole et valeur écologique. Les prix nationaux seront attribués par les organisateurs du concours, un jury « national » se prononcera, lors du concours général, sur l'ensemble des parcelles lauréates des territoires.

Cet événement se déroulera à Paris, sous l'égide du Ministère de l'Agriculture, du Ministère de l'Ecologie, et de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA).

➤➤➤ **Il vous est donc demandé d'autoriser le Président à verser les deux prix d'un montant de 300 et 400 euros aux deux lauréats du 5<sup>ème</sup> concours.**

**DELIBERATION**

Le Bureau autorise le Président à verser les deux prix d'un montant de 300 et 400 euros aux deux lauréats du 5<sup>ème</sup> concours.

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE

/ 2 OCT. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 19 septembre 2014  
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le - 2 OCT. 2014  
et de sa publication le - 6 OCT. 2014